

Communiqué de presse

Le 10.03.2025

Alimentation durable :

Un appel à projets national d'1 million d'€ et des ressources dédiées pour accélérer la transition des établissements sanitaires

Avec 1,2 million de personnes servies chaque jour soit près de 550 millions de repas préparés par an, la santé représente en France près de 15,4 % de l'ensemble du secteur de la restauration collective¹. Face à l'ampleur de ces enjeux écologiques et économiques, la direction générale de l'offre de soins (DGOS) et l'Anap impulsent une nouvelle dynamique pour accélérer la transition vers une alimentation plus durable au sein des établissements de santé. Un appel à projets national doté d'1 million d'€ est lancé pour accompagner les équipes hospitalières dans la transformation de leurs pratiques.

En parallèle, une plateforme numérique dédiée intégrant un autodiagnostic est mise à disposition pour les aider à structurer une démarche d'alimentation durable à la fois ambitieuse, pragmatique et adaptée à leurs contraintes. Elle vient compléter la plateforme nationale de ressources de l'Anap pour la transition écologique des établissements sanitaires et médico-sociaux.

1 million d'€ pour accompagner les établissements de santé en 2026

Ce 10 mars, le ministère chargé de la santé lance un appel à projets national doté d'1 million d'€ pour financer des établissements de santé dans leur transition vers une alimentation plus durable sur 1 thème au choix parmi 4 :

- l'amélioration de la qualité et de la durabilité des repas et structuration des filières d'approvisionnement,
- la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- la diversification des sources de protéines, incluant les protéines végétales,
- la réduction de l'usage du plastique alimentaire.

L'appel à projets sera instruit par la DGOS et piloté par l'Anap. L'examen des dossiers sera ensuite réalisé par un jury associant les principaux acteurs institutionnels : DGOS, direction générale de l'alimentation (DGAL), Anap et agences régionales de santé (ARS) des régions concernées.

¹ Rapport du Shift Project : « Décarboner la santé pour soigner durablement », publié en 2023 à partir des sources ADEME (2016) et GIRA (2022)

Pour Marie Daudé, directrice générale de l'offre de soins, « *L'alimentation en établissements de santé est un levier majeur de satisfaction des patients et des équipes, mais aussi de transition écologique. Avec cet appel à projets, nous souhaitons accompagner des démarches ambitieuses, structurées et fondées sur des indicateurs objectifs. Il s'agit à la fois d'améliorer la qualité des repas, de réduire l'empreinte environnementale et de renforcer la résilience des approvisionnements. Nous encourageons des projets concrets, pérennes et reproductibles, portés collectivement par les équipes.* »

➤ [Déposer un dossier de candidature](#)

Afin de soutenir cette dynamique auprès de tous les établissements, l'Anap propose plusieurs outils opérationnels construits en partenariat avec la DGOS et la DGAL.

Un autodiagnostic et une plateforme dédiée à l'alimentation durable des établissements sanitaires et médico-sociaux

L'Anap lance l'autodiagnostic « Score.DD.Alimentation », qui permet aux établissements d'évaluer leurs pratiques en matière d'alimentation durable, en intégrant la réglementation et les recommandations nationales. Il couvre l'approvisionnement, la gestion des déchets, la nutrition, la gouvernance et la formation, tout en proposant un plan d'action personnalisé et le renvoi vers des ressources concrètes pour progresser. Son remplissage sera nécessaire pour la candidature à l'appel à projets national.

En complément, l'Anap déploie une plateforme numérique entièrement dédiée à l'alimentation durable dans les établissements sanitaires et médico-sociaux. Elle rassemble les ressources nécessaires de l'Anap, comme « Lutter contre le gaspillage alimentaire : check-list des actions clés » ou « Cadre juridique de la restauration durable : une fiche pour tout savoir », pour mettre en œuvre une restauration plus responsable et conforme aux exigences réglementaires actuelles : lois EGalim, Climat et Résilience, et AGECE.

Cette plateforme propose un parcours en quatre étapes : autoévaluation et plan d'action personnalisé (avec Score.DD.Alimentation), mise en conformité réglementaire, optimisation pour générer des économies et inspiration grâce au partage de bonnes pratiques.

« Cette plateforme et l'autodiagnostic Score.DD.Alimentation sont conçus pour être immédiatement opérationnels : ils permettent aux établissements de concilier performance économique et responsabilité écologique, tout en répondant concrètement aux besoins des équipes de terrain. L'objectif est double : améliorer la qualité et les apports nutritionnels des repas tout en réduisant l'impact environnemental des pratiques de restauration. », souligne Emeline Flinois, directrice générale adjointe de l'Anap.

- [Accéder à l'autodiagnostic Score.DD.Alimentation](#)
- [Découvrir la plateforme Alimentation durable de l'Anap](#)
- [Accéder au centre national de ressources de l'Anap](#)

À propos de l'Anap

L'Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale est une agence publique de conseil et d'expertise qui agit avec et pour les professionnels des établissements sanitaires et médico-sociaux. Depuis 2009, elle a pour mission de soutenir, d'outiller et d'accompagner les établissements dans l'amélioration de leur performance sous toutes ses dimensions. Pour la mener à bien, l'Anap propose une offre d'accompagnement globale : diffusion de contenus opérationnels, organisation et animation de la mise en réseau et intervention sur le terrain.

Contact presse :

Anap : communication@anap.fr

Direction générale de l'offre de soins DGOS-PRESSE@sante.gouv.fr